



CPIP 62



COMPTE RENDU CSA

DU 13 OCTOBRE 2023

Le 13 octobre s'est déroulé le CSA du SPIP 62.

Plusieurs points portés à l'ordre du jour ont été évoqués :

PRÉSENTATION TRANSITOIRE DES SERVICES ADMINISTRATIFS DU SIÈGE

Une réorganisation « transitoire » des services administratifs du siège est en cours suite à l'arrivée de deux nouveaux personnels. Les services administratifs seront organisés de la façon suivante jusque janvier 2024 :

- **Un pôle financier avec 2 agents**
- **Un pôle Ressources Humaines & champs transversaux (retraite, formation, frais dentaires optique etc.) constitué de 4 agents**



Cette réorganisation de service devrait avoir peu d'impact pour les agents en antenne, un descriptif précis de cette organisation devrait être diffusé prochainement.

De plus, le siège indique que les RH ont programmé des visites sur les antennes, afin de permettre une réelle proximité et des échanges avec les agents. **FO JUSTICE SPIP 62** demande que la diffusion du calendrier de visites ait lieu dans de brefs délais.

FO JUSTICE SPIP 62 déplore cependant que cette réorganisation de service ait été faite sans en être informé préalablement.

FO JUSTICE SPIP 62 s'assurera que cette organisation dite « transitoire » le sera effectivement, et qu'elle sera réfléchiée avec les agents de ce service.

FO JUSTICE SPIP 62 sollicite une organisation qui permette aux agents en antenne d'obtenir des réponses à leurs sollicitations dans un délai plus raisonnable.

POINT BUDGETAIRE

Le siège a fait état de difficultés financières propres à la DI de Lille. Certaines demandes de prises en charge financière, notamment sur le mobilier (bureaux, lignes téléphoniques...), n'ont pas obtenu de réponse. Le siège s'est engagé à prendre en charge certaines améliorations sur son budget propre.



FO JUSTICE SPIP 62 ne peut que déplorer le manque de gestion dans les ALIP suite à des difficultés rencontrées par les agents ne disposant plus d'outils informatiques à leur arrivée sur antenne, malgré des consignes claires sur la restitution du matériel informatique avant mutation.

FO JUSTICE SPIP 62 veillera à ce que les DPIIP soient vigilants à l'avenir sur le respect des consignes par les agents avant leur départ ainsi que sur la mise à disposition rapide de matériel aux agents.

De plus, **FO JUSTICE SPIP 62** requiert une prise en charge rapide dans l'installation des nouveaux personnels à leur poste de travail, notamment en termes de matériels (PC, téléphones, carte agent, clefs de services, badges...) et à l'accès aux dispositifs informatiques (compte APPI, ORIGINE, Harmonie).

Le siège s'est montré soucieux et investi sur cette question et s'engage à répondre rapidement aux besoins des nouveaux arrivants par le biais d'un tableau des besoins transmis par chaque DPIIP. Nous veillerons à ce qu'une réponse soit apportée à chaque demande effectuée.

Le siège nous informe également qu'une revalorisation des frais de déplacement est effective depuis un arrêté du 20 septembre 2023 :

- ✓ **Le taux d'hébergement est désormais porté à 90€ par nuit en province, 120 € en région parisienne et 140€ à Paris intra-muros.**
- ✓ **Les frais de repas sont portés à 20€**

Le nettoyage de la base CHORUS DT (suppression des OM et EF en cours) a été demandé par la direction départementale. **FO JUSTICE SPIP 62** demande à ce que les référents CHORUS-DT soient redéfinis sur chaque antenne.

FO JUSTICE SPIP 62 rappelle que ces référents CHORUS-DT ont pour vocation à ACCOMPAGNER les agents et ne remplacent pas les agents du pôle financier.

CONDITIONS D'AMÉLIORATION DU TRAVAIL DANS LE CADRE DES RPS & GESTION IMMOBILIÈRE

• ALIP Boulogne sur mer

Suite à l'enquête sur les RPS ayant eu lieu sur l'antenne, un manque de communication entre les cadres et les agents a été mis en évidence par la direction départementale.

FO JUSTICE SPIP 62 dénonce le mal-être de l'équipe dans le management effectué par les cadres, et la proposition qui a été faite aux agents de mettre en place des groupes de travail dont les thèmes doivent être définis par eux-mêmes.

FO JUSTICE SPIP 62 demande à ce que les groupes de travail soient une réponse aux problématiques apparues lors de l'enquête RPS ; et définis par la psychologue qui les animera.



Concernant les locaux, **FO JUSTICE SPIP 62** sollicite que le déménagement de l'ALIP de Boulogne ait lieu dans les meilleurs délais. Le siège acte une recherche active et plusieurs pistes sont envisagées ; particulièrement celle des anciens locaux de l'AFPA, situés à proximité de la gare de Boulogne Ville. La direction départementale reconnaît que l'ALIP actuelle n'est plus adaptée.



FO JUSTICE SPIP 62 rappelle qu'en attendant, nous soutenons toujours les agents pour l'aménagement de places de parking dédiées et relançons régulièrement le maire de la commune.

FO JUSTICE SPIP 62 a également interpellé la direction départementale sur le mode retenu d'éradication des rongeurs. A ce sujet, la direction indique qu'il s'agit du seul moyen possible et préconisé par les professionnels mandatés.

Nous serons d'ailleurs la seule organisation syndicale à nous interroger sur le mal être des agents, généré par des cris ininterrompus de souris agonisantes dans les pièges à glue, **malgré une intervention décrite comme très rapide selon la direction départementale (48h), pour venir prélever les souris prises au piège.**

- **ALIP Verquigneul / Béthune**

Le siège nous informe de la prospection de nouveaux locaux pour l'antenne de Verquigneul, au 92 rue de Chappe à Béthune.

FO justice SPIP 62 souhaite être partie prenante de ce projet et nous en suivrons de près l'évolution, afin qu'une éventuelle délocalisation se fasse dans les meilleures conditions et délais.

A propos des locaux actuels, des travaux électriques vont être réalisés suite à des dysfonctionnements, et la réfection du parking a été validée par la direction départementale.



- **ALIP Saint-Omer/ Longuenesse**



Suite à la dénonciation des conditions de travail des agents, devant l'impossibilité de recevoir du public, le siège a énoncé que l'esquisse du nouveau projet pour les locaux de Saint Omer, visant à l'accueil du public, a été finalisée. Une présentation à l'ensemble des agents est prévue, avec une **fin de travaux prévue en avril 2024.**

Les OS sollicitent une participation à la présentation des nouveaux locaux et à un respect strict des échéances évoquées. Nous serons également vigilants sur la tenue des travaux prévus avant la fin de l'année, visant à la réfection des infiltrations actuelles conduisant une nouvelle fois l'ALIP de Saint Omer vers une certaine insalubrité. **FO justice SPIP 62** veillera à ce que la sécurisation des locaux et les conditions de travail des agents soient optimales.

TÉLÉTRAVAIL

Les membres du CSA 62 ont pu commencer à aborder une réflexion sur la rédaction d'une note de service départementale relative au télétravail, qui devrait paraître en janvier 2024. Les différentes OS sont invitées à un groupe de travail le 6 décembre 2023 afin d'en préciser les modalités.

Nous restons à votre écoute et disponibles pour recueillir vos observations à ce sujet.



POINTS DIVERS

Lors de cette réunion, il a également été acté le maintien de la CPIP placée sur l'ALIP de Béthune, qui renforcera prochainement l'équipe du milieu fermé.

La poursuite du projet de construction des nouveaux locaux de l'ALIP Saint-Omer/ Longuenesse a été actée. **FO Justice** s'interroge sur la possible affectation des agents du MF dans ces locaux, et ne manquera pas d'obtenir des précisions.

Nous invitons les agents à nous faire des retours ou observations par mail sur les différents points évoqués ou questionnements qui se présenteraient.



Le bureau départemental
FO JUSTICE SPIP 62

Notre adresse mail : csa62.fojustice@gmail.com

Notre page Facebook: FO SPIP 62

